



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

Date de convocation : 26/03/2024
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers Présents : 21 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de Conseillers votants : 23
Date d'affichage : 16/04/2024

VOTE : Voix Pour : 23 Voix contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre le 10 avril à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, M. Christophe ROBIEUX, M. Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, Mme Martine BIDAULT, Jacques MAUSSIRE, Mme Martine LEMOINE, Adjoint, Mme Martine MEYER, M. Damien SOREL, Mme Florence LECAMUS, M. Richard PAUPY, Mme Séverine LOUVEAU, Mme Patricia CHARPENTIER, Mme Jacqueline BLOND, Mme Jacqueline DUJARRIER, M. Jean-Marc LETELLIER, Mme Béatrice MIKUSINSKI, M. Raymond FREBET, Mme Hélène DEBACKER, M. Christian RICHARD, Mme Virginie BRUNEAU.

Absents Excusés : Mme Pamela LAMBERT, Mme Véronique BARIA UGUEN, M. Antoine BIGNON, M. Florian MENAGER, M. Nicolas BUSNOT.

Ont donné pouvoir : Mme Pamela LAMBERT à M. Mostefa MAACHI ; M. Florian MENAGER à Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE

Absents non Excusés : M. Bruno ROUX,

Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUSSIRE

OBJET : Exonération des cours de saxophone pendant 1 mois

➡ **Rapporteur** : M. ROBIEUX Christophe, adjoint à la culture

Vu le code Général des collectivités territoriales

Considérant que suite à la mutation du professeur de Saxophone, les cours n'ont pas été dispensés pendant 1 mois,

Il est proposé au conseil municipal, suite à la demande des parents, une exonération d'1 mois à valoir sur la prochaine facturation.

➤ **Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'accorder une exonération d'un mois sur les cours de saxophone ;
- **DIT** que cette exonération sera à appliquer sur la prochaine facturation.

Le Secrétaire de séance
Jacques MAUSSIRE

Pour extrait conforme

Le Maire
Mostefa MAACHI



Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI

Le 15 avril 2024